



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

REUNION DU 6 Septembre 2021

PV N. 5

PRESIDENT : M. SISSAOUI Mounir

PRESENTS : Mme GARESTIER S - MM. LATOUR M. - OSMAN. - HALLOT JF - TALABOT F

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de notifications officielles aux clubs. Elles sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de la Haute-Vienne dans les conditions de délai – 7 jours à partir du lendemain de la notification du présent procès-verbal – et conformément aux dispositions de l'article 30 des RG de la LFNA dans le cadre des articles 188 et 190 des RG de la FFF.

Point 1 : Mails des clubs

- Notification de la part du club d'AS **Razès** de son inactivité pour le compte de la saison 2021-2022.
Amende financière de 164 € pour forfait général après parution du calendrier.
La D4 poule B évoluera avec 10 équipes.
- Notification de la part du club de **Le Theil les Billanges** de son inactivité pour le compte de la saison 2021-2022.
Amende financière de 164 € pour forfait général après parution du calendrier.
La D4 poule C évoluera avec 10 équipes.
- Amende financière de 164 € pour le club de **FC des 2 Vallées** pour forfait général de la division 4 après parution du calendrier. L'équipe de FC des 2 Vallées 2 ayant pris la place de l'équipe 3 (forfait général) par rétrogradation sportive.
- Notification de la part du club de **Flavignac** de son inactivité pour le compte de la saison 2021 – 2022. Amende financière de 164 euros pour forfait général après parution du calendrier. Au vu du changement de poule de St Maurice les Brousses, **la D5 poule B évoluera avec 11 équipes.**



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

- Concernant la demande du club de **Boisseuil Fc** désirant faire évoluer leur équipe 3 de départemental 5 les samedis soir à domicile, la commission ne peut à ce jour donner une suite favorable tant que la commission des terrains et infrastructures ne donne pas son aval. Le club doit se rapprocher de la commission des terrains pour avoir des précisions pour l'homologation du terrain sur l'éclairage.

Point 2 : Modifications

- Mail reçu du club de Limoges Turques (division 4) demandant à évoluer sur le terrain synthétique de la Bastide, la commission a émis un avis favorable pour ces 3 rencontres :
- AC Limoges Turques / Sauviat FC du 24/10/21 à 15H sur le terrain de la bastide.
- AC Limoges Turques / La Croisille Linards 2 du 14/11/21 à 15h sur le terrain de la bastide.
- AC Limoges turques / La Geneytouse 2 du 5/12/21 à 15h sur le terrain de la Bastide.

Pour les autres rencontres demandées, le club de AC Limoges Turques doit se rapprocher des clubs adversaires et du club local de Limoges Bastide pour accord, pour ce qui est des lever de rideau.

- Mail reçu des clubs de Verneuil sur vienne 2 et de Feytiat 3 (D3) donnant leurs accords pour changement d'horaire concernant la rencontre du samedi 11 septembre 2021.
- La rencontre de départemental 3 ; Feytiat 3 / verneuil sur vienne 2 se jouera le samedi 11 septembre à 20h au stade Roger Couderc
- Mail reçu du club de St léonard demande une modification de date et d'horaire pour la rencontre du 26/09/21 opposant l'équipe 2 à l'ANF 87 ; Après accord des 2 clubs, la commission donne un avis favorable. La rencontre est donc programmée :
- La rencontre départemental 2 : US St Léonard 2 / ANF 87 1 se jouera le samedi 25 septembre à 19h au stade Raymond Poulidor de St Léonard.
- La rencontre départemental 2 : Limoges Kurdes Ac 1 / US Veyrac 1 se jouera le dimanche 12 septembre à 15h sur le stade de la Basse à Limoges.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Point 3 : Coupe de France

La commission tient à féliciter les 13 clubs haut viennois qui se sont qualifiés pour le 3^{ème} tour de la coupe de France qui se déroulera les 18 et 19 septembre.

Prochaine réunion sur convocation.

Le Président

SISSAOUI Mounir

La Secrétaire,

Sophie GARESTIER